

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 41/010/2009 (Public)

ÉFAI

11 décembre 2009

Viêt-Nam. Il est temps de libérer un prêtre catholique malade, prisonnier d'opinion

Amnesty International a appris avec consternation que les autorités vietnamiennes avaient renvoyé en prison ce vendredi 11 décembre le père Nguyen Van Ly, prêtre catholique et prisonnier d'opinion, victime d'un accident vasculaire cérébral le 4 novembre 2009.

Les autorités vietnamiennes doivent libérer le père Nguyen Van Ly immédiatement sans condition et le laisser aux soins des membres de sa famille qui s'assureront qu'il bénéficie de soins appropriés et d'une hospitalisation si cela s'avère nécessaire.

Les autorités vietnamiennes ont renvoyé le père Nguyen Van Ly en prison le jour où le président du Viêt-Nam, Nguyen Minh Triet, rencontrait le pape Benoît XVI au Saint-Siège. C'est la première fois qu'une telle rencontre a lieu. Les autorités vaticanes doivent saisir cette occasion importante pour évoquer le dossier du père Nguyen Van Ly et réclamer sa libération immédiate.

Le père Nguyen Van Ly était soigné à l'hôpital pénitentiaire¹⁹⁸, géré par le ministère de la Sécurité publique à Hanoï, depuis son accident vasculaire cérébral qui l'avait laissé paralysé d'un côté. Selon sa famille, il a retrouvé une certaine mobilité mais reste partiellement paralysé.

Le père Nguyen Van Ly, soixante-trois ans, militant pacifiste pro-démocratique, purge une peine de huit années d'emprisonnement à Ba Sao, dans la province de Ha Nam dans le nord du Viêt-Nam depuis 2007. Détenu à l'isolement la plupart du temps depuis son incarcération, il souffre d'hypertension et d'autres problèmes de santé. Au cours de ces sept derniers mois, il a eu plusieurs soucis de santé, avec notamment une perte temporaire de mobilité d'un côté du corps. Les autorités pénitentiaires n'ont pas livré de diagnostic correct et ne lui ont pas dispensé les soins appropriés.

Amnesty International n'a cessé de réclamer la libération immédiate sans condition du père Nguyen Van Ly. En mars 2007, il a été condamné à huit années d'emprisonnement pour « *propagande* » contre l'État au titre de l'article 88 de la section du Code pénal relative à la sûreté nationale. Il est accusé d'implication dans le mouvement pro-démocratique du Bloc 8406, un cyber-groupe dont il fut l'un des co-fondateurs en avril 2006 et d'avoir participé à la création de groupes politiques interdits. Il a également publié en secret un journal dissident, *To Do Ngon Luan* (Liberté et Démocratie).

Complément d'information

Incarcé pour la première fois pour avoir critiqué la politique du gouvernement en matière

de religion à la fin des années 1970, le père Nguyen Van Ly a déjà passé dix-sept années derrière les barreaux comme prisonnier d'opinion, pour avoir appelé au respect des droits humains.

Actuellement il est l'un des quelque quarante dissidents emprisonnés au Viêt-Nam, les autorités cherchant à étouffer toute critique de la politique menée par le gouvernement et niant les allégations de violations des droits humains. Les autorités s'appuient sur des articles du Code pénal formulés en termes vagues pour étouffer et criminaliser la liberté d'expression, en violation des traités internationaux ratifiés par le Viêt-Nam.

Cette année, le Viêt-Nam a rejeté des recommandations importantes faites par les États dans le cadre de la procédure d'examen périodique universel, notamment celles l'invitant à abroger ou à réviser les dispositions du Code pénal relatives à la sécurité nationale qui ne sont pas conformes au droit international ;
lever les restrictions pesant sur l'opposition, notamment politique, le débat et les libertés d'expression et de réunion ;
libérer les prisonniers d'opinion.